

**Madame Martine Galibois-Barss et Monsieur Claude Renaud,  
co-réceptaires du Prix Jean-Robert-Gauthier**

---

**Le 20 octobre 2006** – La Fédération nationale des conseils scolaires francophones est fière de décerner son prix annuel, en l'honneur du Sénateur Jean-Robert-Gauthier, au conseiller ou à la conseillère scolaire qui s'est illustré(e) au cours de sa vie pour sa contribution au développement de l'éducation en français en milieu minoritaire.

Les co-réceptaires de ce prix, pour l'année 2006, sont Madame Martine Galibois-Barss, de la Colombie-Britannique et Monsieur Claude Renaud, de la Nouvelle-Écosse. Ceux-ci se sont impliqués depuis de nombreuses années pour l'épanouissement des communautés francophones. Ils se sont fait particulièrement connaître par leurs dévouements dans le dossier de la gestion scolaire. Impliqués auprès de leur province respective pour obtenir la gestion scolaire, ils ont fait figure de pionniers, l'un en Colombie-Britannique et l'autre en Nouvelle-Écosse.

Ce prix, parrainé par une grande personnalité de la francophonie canadienne, vise aussi à reconnaître le rôle de premier plan joué par le Sénateur Gauthier dans tous les dossiers reliés au développement des communautés francophones. Monsieur Gauthier a amorcé sa carrière politique comme conseiller scolaire au début des années 1960. Depuis, il n'a jamais cessé d'apporter sa contribution à la mise en place d'un réseau d'écoles et de conseils scolaires partout au pays.

-30-



*Monsieur Claude Renaud, accompagné de madame Lise Cloutier, membre de l'exécutif de la FNCSF et de monsieur Ernest Thibodeau, président de la FNCSF*



*Madame Martine Galibois-Barss, co-réceptaire du prix Jean-Robert-Gauthier 2006*

Renseignements : Paul Charbonneau, directeur général de la FNCSF  
Tél. : (613) 744-3443 Courriel : [info@fnscsf.ca](mailto:info@fnscsf.ca)

## **Madame Martine Galibois-Barss**

### **Co-récipiendaire du Prix Jean-Robert-Gauthier 2006**

Madame Martine Galibois-Barss a été conseillère scolaire en Colombie-Britannique de 1995 à 2005.

Par son engagement dans la communauté francophone de la Colombie-Britannique, Mme Galibois-Barss a contribué de façon remarquable au développement et à l'essor de l'éducation en français langue première. Depuis son arrivée en 1970, elle a manifesté un vif intérêt pour l'éducation. En 1979, elle a commencé à revendiquer avec un groupe de parents le droit des francophones de faire éduquer leurs enfants en français.

Elle a participé à la création de l'école André-Piolat à North Vancouver ainsi qu'à la création d'un programme secondaire francophone dans ce district. Ayant tenu le rôle de conseillère au sein de l'Association des parents francophones de la Colombie-Britannique, elle assume sa présidence en 1986.

En 1988, elle a été nommée au Conseil consultatif sur l'éducation où elle s'est battue pour l'inclusion du Programme cadre de français dans la Loi scolaire en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Martine Galibois-Barss a aussi siégé à divers comités rattachés au ministère de l'Éducation dont le Comité spécial de la Colombie-Britannique sur l'éducation en langue minoritaire officielle.

Pendant 15 ans, Martine Galibois-Barss a mené son combat. Suite au recul du gouvernement provincial face à son engagement d'établir une commission scolaire de langue française, la communauté francophone de la province a profité de son leadership et de sa ténacité lorsqu'elle a tenu un rôle de premier plan dans la réactivation de la cause juridique à la Cour suprême de la Colombie-Britannique provinciale en 1994. En raison du gain des francophones au niveau juridique, le ministère de l'Éducation a procédé en novembre 1995 à l'établissement d'un Conseil scolaire francophone en Colombie-Britannique par un Arrêté en conseil.

En 1995, Madame Galibois-Barss se retrouvait parmi les cinq premiers délégués choisis par le ministère de l'Éducation pour diriger le CSF suite à sa création avant d'être élue conseillère lors des élections de 1999 et 2002.

Madame Galibois-Barss a aussi été décorée de l'Ordre des Francophones d'Amérique en reconnaissance de son dévouement à la cause du français et de l'éducation en français.

Le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique a connu un essor incroyable depuis sa création il y a plus de dix ans. En effet, Le CSF compte aujourd'hui plus de 4 000 élèves et 39 écoles, dont 19 écoles homogènes, et dessert 78 communautés réparties dans l'ensemble de la province. Cette croissance est le résultat direct de l'engagement de Mme Galibois-Barss qui tenait à doter la Colombie-Britannique d'un conseil scolaire de langue française.

## **Monsieur Claude Renaud**

### **Co-récipiendaire du Prix Jean-Robert-Gauthier 2006**

De 1989 à 1991, M. Renaud a été secrétaire du comité qui a été l'instigateur de la création du premier centre scolaire et communautaire francophone en Nouvelle-Écosse, le Carrefour du Grand Havre. Suite à cela, en 1991, il a participé aux négociations devant mener à la création du Conseil d'école du Grand-Havre dont il devait être membre de 1991 à 1996. Il a assumé, au sein de ce conseil, les rôles de président et de vice-président.

En 1996, le Conseil d'école du Grand-Havre a été amalgamé au premier conseil scolaire francophone provincial : le Conseil scolaire acadien provincial. M. Renaud a servi comme conseiller scolaire au CSAP de 1996 à 1997 et de 1999 à 2004, dont 2 années à titre de vice-président.

À titre de conseiller scolaire, M. Renaud a assumé la présidence du comité des politiques durant de nombreuses années. Son esprit d'analyse et de synthèse, combiné à sa force de travail, ont contribué à donner un cadre essentiel à un nouveau conseil scolaire. Il s'est impliqué activement dans les comités d'agrandissement de l'École du Carrefour et dans la mise sur pied des deux nouvelles écoles élémentaires de la région métropolitaine.

M. Renaud a également siégé sur les comités de vérification, de relations de travail et de la surtaxe scolaire.

A titre de conseiller scolaire, M. Renaud a joué un rôle primordial dans l'éducation en français langue première en Nouvelle-Écosse. Deux de ses principales préoccupations étaient d'offrir aux élèves du système scolaire acadien une éducation de très haute qualité d'une part et de s'adjoindre des enseignants hautement qualifiés d'autre part. Les dossiers présentés au Conseil par M. Renaud sont toujours très bien documentés et axés vers une utilisation optimale des ressources du Conseil scolaire.

Notons que M. Renaud a été membre et président du Conseil d'école consultatif de l'École du Carrefour durant 2 ans.

Parmi les dossiers menés par M. Renaud, l'un des plus significatifs est certainement son rôle dans la défense des Acadiens et francophones qui, à titre de contribuables, paient une surtaxe scolaire à la municipalité régionale d'Halifax sans rien recevoir en retour. Il s'agit là d'environ 400 000 \$ à 750 000 \$ par année qui ne sont pas versés pour les activités extra curriculum des trois écoles françaises de la région d'Halifax, et ce depuis 1991.

En novembre 2004, M. Renaud n'a pas posé sa candidature pour renouveler son mandat de conseiller scolaire. Il a alors pu assumer – et le fait encore à ce jour – la présidence d'un comité de parents qui ont fait appel au programme de contestation judiciaire pour les soutenir dans leur lutte pour obtenir équité et justice pour les Acadiens et francophones de la région métropolitaine.

Monsieur Renaud a aussi été impliqué dans un nombre considérable dont notamment dans le domaine sportif, culturel social et des communications.

Ingénieur en génie chimique il est père de deux enfants qui ont fait leurs études en français, de la maternelle à l'université. Lui et son épouse Marie-France se sont intégrés de manière exceptionnelle dans leur communauté d'adoption et ont su comprendre et respecter la dynamique des francophones vivant en milieu minoritaire.

Il a généreusement partagé, au profit de sa communauté, ses connaissances, son énergie et son habileté hors du commun à mener à bien des dossiers. Sa très grande intégrité, son souci de la perfection et son sens des responsabilités sont appréciés de tous.